

## Certificat en santé mentale et psychiatrie sociale

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO  
Cycle de formation 2023-2024

### Bulletin de candidature

**A retourner avant le 31 octobre 2022**

à la HETSL, Unité de formation continue, ch. des Abeilles 14, 1010 Lausanne

PHOTO

#### Renseignements généraux et coordonnées privées

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse privée complète : .....

NPA/Lieu : .....

Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

#### Coordonnées professionnelles

Nom de l'employeur : .....

Adresse complète : .....

Téléphone professionnel : .....

Poste occupé : .....

Depuis quand : .....

Brève description de votre poste :

.....  
.....  
.....  
.....

**Diplôme d'accès à la formation**

Nom du titre obtenu :.....

Nom de l'établissement fréquenté :.....

Canton ou pays de l'établissement mentionné ci-dessus :.....

Année d'obtention :.....

**Finance d'inscription :**

CHF 200.- à verser lors de l'inscription, payable à :

**CH21 0900 0000 1001 8214 4**  
**Fondation HETSL**  
**Chemin des Abeilles 14**  
**1010 Lausanne**

Les indications suivantes doivent être mentionnées dans le champ « motif du versement » :

**CAS SMPS 2023 / No de projet 30072 / Nom et prénom du ou de la candidat-e.****Le justificatif de paiement devra être ajouté à votre dossier.****Frais de formation :**CHF 5'900.- (**paiement sur facture**)

Les participant·e·s qui travaillent dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, pourront, sur examen de leur dossier, bénéficier d'une aide financière accordée par la Direction générale de la santé de l'État de Vaud.

**Conditions financières :**

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.

Les désistement ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.

En cas de désistement, les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :

- Après confirmation d'admission : 20%
- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
- Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.

En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie maladie (contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées.

### Inscription

Le dossier d'inscription doit parvenir à l'adresse suivante d'ici au **31 octobre 2022 au plus tard** :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne · HETSL  
Unité de formation continue – Mme Angela Napoli  
Chemin des Abeilles 14  
CH - 1010 Lausanne

accompagné des documents suivants :

- Photo (à coller en première page)
- Photocopie couleur d'une pièce d'identité valable
- Curriculum vitae à jour
- Photocopies des diplômes obtenus (si formation de niveau HES ou universitaire, uniquement le diplôme de la formation la plus élevée achevée)
- Justificatif de paiement des frais d'inscription
- Formulaire à compléter par l'employeur (page 4 du bulletin d'inscription)

Seuls les dossiers complets, datés et signés, et dont les frais d'inscription sont payés, seront pris en considération. Votre candidature sera examinée par le Comité pédagogique, qui communiquera sa décision par courrier.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant.

Attention : toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

### Je m'inscris pour :

- Le CAS HES-SO en santé mentale et psychiatrie sociale, cycle de formation 2023-2024.

Je m'engage à participer à l'ensemble de la formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission indiquées dans le descriptif de la formation ainsi que des conditions financières et les accepte.

Date : ..... Signature : .....

**ACCORD DE L'EMPLOYEUR**

(document facultatif, à remplir uniquement si le-la candidat·e doit négocier des conditions financières ou des congés, afin de suivre la formation dans de bonnes conditions)

La Direction de l'Institution :

.....  
.....

**Autorise**

Madame / Monsieur .....

à participer au cycle de formation « CAS HES-SO en santé mentale et psychiatrie sociale - volée 2023-2024 ».

La Direction de l'Institution confirme avoir pris connaissance du programme de ce cycle et s'engage à accorder à son employé·e les conditions nécessaires à sa participation régulière à la formation. Elle accepte que son employé·e présente des situations tirées de sa pratique professionnelle et/ou produise des documents internes à la structure dans le cadre de la validation des travaux de modules et de certification.

Chaque participant·e à cette formation est tenu·e à entière confidentialité. De notre côté, nous nous engageons à ne pas diffuser les documents produits et à respecter la confidentialité des informations transmises.

Les frais de formation s'élèvent à CHF 5'900.-.

S'ils sont pris en charge par l'employeur, merci de l'indiquer ci-dessous :

La Direction de l'Institution prend en charge les frais de formation de son-sa collaborateur·trice, à hauteur du montant suivant : CHF .....

Elle a pris connaissance des conditions financières de la formation et les accepte.

Date : ..... Timbre de l'employeur : .....